REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2015

PRÉFECTURE du RHÔNE

Compte rendu affiché le 12 novembre 2015

1 0 NOV. 2015

Date de convocation du Conseil municipal le 30 octobre 2015

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES

ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Yvan MARGUE

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nawelle CHHIB.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ.

Membres absents excusés: Saïd YAHIAOUI, Dorra HANNACHI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER

Membres démissionnaires: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER

Nombre de membres Art. 2121-2 Qui ont pris part à la délibération En Exercice du CGCT 43 43 32

Objet:

15.11.0390 Subvention au Centre National de la Mémoire Arménienne (CNMA)

RAPPORT DE MONSIEUR CHEKHAB

Mesdames, Messieurs,

Notre Ville mène une politique très active dans le domaine des Mémoires partagées. Avec le Plan de lutte contre toutes les formes de discrimination, c'est un élément important qui contribue à faire Ville commune.

Ce travail est réalisé parfois avec des associations ou des structures comme le Centre National de la Mémoire Arménienne créé en 2012, situé à Décines, notre ville voisine. Le CNMA s'articule autour de trois fonctions :

- Centre de documentation et médiathèque,
- Centre de recherche pluridisciplinaire,
- Médiation culturelle et actions pédagogiques.

Le CNMA réalise donc un travail important tant sur le plan historique que didactique. Il a redoublé d'activités cette année dans le cadre du centenaire du génocide de 1915. Pour notre Ville, le Centre a tenu des expositions, des conférences et a participé au Collectif vaudais du Centenaire.

Le CNMA fait des demandes de subvention auprès des collectivités locales dont la nôtre.

Notre ville, très attachée aux démarches de recherches historiques et aux actions de transmission entend soutenir une structure dont le rayonnement nourrit notre propre travail mémoriel.

En conséquence, je vous propose :

- D'accorder une subvention de 10 000 € au CNMA;
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 6574.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

- ➤ Accorde une subvention de 10 000 € au CNMA:
- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 6574.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY